

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

## du conseil communal

### de la commune de BOUS

#### COMMUNE

Séance publique du 24 juin 2021

#### DE BOUS

Date de l'annonce publique de la séance : 16 juin 2021

Date de la convocation des conseillers : 16 juin 2021

Présences :

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Jos JOHANNNS, Pierre BRAUN, Patricia GONZALEZ ; Bernd ZIMMER, Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers

Bernard HEINESCH, secrétaire

Absent et excusé: Antonio DA COSTA ARAUJO à partir du point 8

**Le Conseil Communal,**

*a fixé à l'unanimité des membres présents le Sport- a Kulturzenter à Bous comme lieu de la réunion de la séance du conseil communal du 24 juin 2021.*

*a ajouté à l'unanimité des membres présents un point 11, portant sur une motion du SIGRE relative au projet de loi 7659 à l'ordre du jour - Urgence en application de l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.*

01) a approuvé avec 6 voix pour et 2 abstentions l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Bous pour l'année 2021/2022 telle qu'elle a été présentée par M. Robert Bour, président du comité de l'école. Vu le nombre élevé d'inscriptions, les élèves de l'enseignement précoce et des cycles 2.1 et 2.2 seront répartis à chaque fois sur deux classes.

02) a approuvé à l'unanimité des membres le compte-rendu de la séance du 03 juin 2021.

03) a approuvé à l'unanimité des membres diverses déclarations de recettes.

04) a pris note qu'aucun dossier sur l'exercice du droit de préemption n'ait été introduit.

05) a approuvé à l'unanimité des membres l'état des restants de l'exercice 2020 au montant de 13.000,47.- Euros et a décidé d'accorder une décharge pour la somme de 405,54.- Euros et de poursuivre en justice les autres débiteurs figurant sur l'état en question.

06.a) a approuvé à l'unanimité des membres un crédit supplémentaire dans l'intérêt de travaux de mise à ciel ouvert du cours d'eau Asselbaach entre la rue Stänzenger et la N2 à Assel.

b) a approuvé à l'unanimité des membres les plans et devis du bureau d'études Micha Bunusevac relatifs à la mise à ciel ouvert du cours d'eau Asselbaach entre la rue Stänzenger et la N2 à Assel à hauteur de 274.950,00.-€ TTC y compris les honoraires d'études et d'exécution des travaux.

07) a approuvé à l'unanimité des membres la déclaration d'intention de fusionner avec la commune de Waldbredimus.

08) a approuvé à l'unanimité des membres présents l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement musical de la commune de Bous pour l'année scolaire 2021/2022 telle qu'elle a été présentée par l'Ecole de Musique de l'UGDA, enseignement musical qui sera régi par la « Regional Museksschoul Syrdall » à partir de l'année scolaire 2021/2022.

09) a approuvé à l'unanimité des membres présents un projet d'aménagement particulier relatif à la construction d'une maison unifamiliale et à l'extension d'une maison unifamiliale existante dans la rue de Stadtbredimus à Bous, fonds inscrits au cadastre de la commune de Bous, section A de Bous sous les numéros 1696/7465, 1696/7466 et 1479/7845, tel qu'il a été partiellement modifié sur avis de de la Cellule d'Evaluation du 18 mars 2021 réf. :19063/87C et sur base des réclamations issues de l'enquête publique.

10) prend note des interpellations relatives

au stationnement illicite dans la Montée des Vignes par les intervenants sur le chantier de la nouvelle maison relais à Bous

à l'installation de protections solaires dans la cour de l'école

11) a adopté avec 3 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions une motion du syndicat SIGRE relative au projet de loi 7659 déposé par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à la Chambre des Députés, projet visant l'interdiction de la mise en décharge de déchets municipaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2030 et demande à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable de procéder à une transposition fidèle du texte de la Directive européenne (UE) 2018/850, et de respecter et de ne pas aller au-delà des délais et des taux de la Directive en ce qui concerne la mise en décharge de déchets municipaux au Luxembourg.

The image shows several handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains three signatures: a long, sweeping one on the left, a cursive one in the middle, and a more complex, looped one on the right. The bottom row contains four signatures: a cursive one on the left, a cursive one in the middle, a cursive one on the right, and a cursive one on the far right.